

L'hypermarché au bout de l'autoroute

L'hypermarché doit sa naissance à la coexistence toujours plus difficile de la ville et de la voiture. La généralisation de ce nouveau mode de distribution commerciale pose des problèmes délicats (voir aussi notre dossier en pages suivantes).

Pour les villes d'abord, qui ne sauraient survivre si tous les magasins émigraient. Cette hypothèse reste toutefois largement gratuite. Plus que sur l'initiative des pouvoirs publics, on peut compter sur la faculté d'adaptation des commerçants. Le recyclage, après tout, a été inventé pour tout le monde!

Pour l'aménagement du territoire, ensuite. L'éventualité de métropoles régionales entourées d'hypermarchés appartient au domaine du possible si Migros, Coop et quelques autres réalisent en totalité leurs projets. Les récentes mesures prises par les cantons, en vertu des dispositions fédérales urgentes relatives à l'aménagement du territoire, ne seront probablement pas suffisantes pour mettre de l'ordre dans ce secteur. Ces formes « modernes » de distribution sont de grandes mangeuses de terrain : chaque hypermarché nécessite plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés. Elles sont destinées à alimenter une population en faible accroissement qui a déjà à sa disposition un système de commercialisation assez efficace.

Pour le réseau des autoroutes enfin. L'hypermarché ne se substitue dans l'esprit des consommateurs aux magasins urbains traditionnels que pour autant qu'il soit intimement lié à des voies de communications « roulantes ». L'hypermarché cherche donc à s'implanter près des échangeurs existants.

Les comptages faits au « Carrefour » de Romanel sont éloquentes. Celui-ci absorbe plus de la moitié des 10 000 mouvements de véhicules recensés dans son voisinage immédiat. L'ampleur de ces circulations nouvelles peut perturber le dimen-

sionnement du réseau loin à l'amont et à l'aval et entrer ainsi en conflit avec une planification à longue échéance.

Il faut considérer en effet que le programme actuel des routes nationales, qui doit être achevé d'ici une quinzaine d'années, ne sera pas substantiellement augmenté au cours de cette fin de siècle. Certains échangeurs, notamment dans la région lausannoise, constitueront des centres vitaux pour le fonctionnement de tout « l'organisme routier ».

L'hypermarché étant le générateur de trafic le plus intense actuellement connu, il peut absorber rapidement les réserves de capacité construites. Les pouvoirs publics, une nouvelle fois, sont assez largement démunis pour faire participer ces magasins aux frais d'infrastructure routière. Leur arme la plus efficace, peut-être, réside dans la menace d'installation des feux de signalisation qui n'accorderaient que la portion congrue aux voitures allant et sortant de l'hypermarché.

Il ne s'agit pas de faire une querelle mesquine aux hypermarchés, mais, en attendant d'avoir posé les bases d'une réglementation générale qui permette de tenir compte des coûts indirects de leur implantation en périphérie des villes, d'éviter qu'ils ne créent une succession de faits accomplis et ne monopolisent gratuitement une voie sur deux des autoroutes construites, ou à construire.

DANS CE NUMÉRO

Pages 2 et 3 : Dossier de l'éditorial; p. 4 : Synode 72 : le poids des notables; p. 5 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 6 : Fribourg : le MPF dans une chaussette; Genève : Henry-Dunant, deuxième victoire; p. 7 : Lise Girardin et la promotion de la femme; Une certaine idée de l'apprenti; Vaud : urbanisme : Lausanne peut encore bien tourner; p. 8 : Jura : Changer l'école, changer les hommes, changer la société.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 209 4 janvier 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Jean-Pierre Ghelfi

209

1. Du magasin libre-service à l'hypermarché

Selon la surface de vente, on distingue entre le simple magasin en libre-service (jusqu'à 250 m²), la superette (250 à 400 m²), le supermarché (400 à 2500 m²), et enfin l'hypermarché, qui comme le préfixe l'indique, dépasse encore le supermarché (plus de 2500 m²). Ces deux dernières catégories — supermarchés et hypermarchés — sont souvent englobées sous le terme générique de grandes surfaces, volontiers usité en France. Les Allemands de leur côté parlent volontiers de grands magasins en libre-service pour désigner les hyper-hypermarchés, soit les magasins à rayons multiples d'une surface généralement supérieure à 5000 m².

Même si elle en est la caractéristique la plus évidente, sa surface ne suffit pas à définir l'hypermarché, qui se signale en outre par la prédominance des produits alimentaires dans l'assortiment comme surtout dans le montant des ventes. La surface occupée au sol par le magasin proprement dit, par ses réserves, par le parking et les voies de desserte impose de toute évidence l'implantation hors des villes, soit à leur périphérie, soit plus rarement en rase campagne.

Sur ces terrains, l'hypermarché retrouve au moins un autre type d'implantation avec lequel il importe de ne pas le confondre : le centre commercial. Par centre commercial ou par centre d'achats (traduit de l'américain *Shopping-center*, en allemand *Einkaufszentrum*), on entend le rassemblement, planifié et conçu comme un tout, de plusieurs dizaines de magasins différents, dont au

moins deux grandes surfaces du type grand magasin, magasin populaire ou supermarché.

Il n'existe pour l'heure à proprement parler que deux centres commerciaux en Suisse, à savoir ceux de Spreitenbach (ouvert en avril 1970) et de Balexert (sept. 71), tous deux d'une surface de vente voisine de 25 000 m². Le troisième, à l'origine le premier planifié, ouvrira en 1976 à Wallisellen. En d'autres termes, il importe de ne pas suivre la mode consistant à parler de centre commercial ou, pour faire encore plus moderniste de *shopping-center*, dès que trois magasins se trouvent juxtaposés ou que leurs exploitants respectifs unissent leurs efforts pour planter ensemble un sapin de Noël au coin de la rue.

2. L'implantation

Si l'on met à part le cas spécial des maisons de vente par correspondance, qui peuvent théoriquement s'installer en n'importe quel point de leur marché extrêmement dispersé, les grandes entre-

La surface utile occupée par la surface bâtie occupée par un hypermarché est importante; le bâtiment a généralement une longueur de 150 à 200 m et une largeur de 50 à 70 m. Quant au parking et à ses voies de desserte, il occupe une surface d'environ trois fois supérieure à celle du plancher, et donc la plus grande partie de la superficie totale du terrain utilisée, laquelle atteint et dépasse même souvent les 40 000 m². Selon les normes actuelles, on compte environ 100 places de parc pour 1000 m² de surface de vente, soit, à raison de 17-18 m² par place y compris les dégagements, pas loin de deux mètres carrés de parking pour un mètre carré de surface de vente.

prises de distribution doivent toutes faire face au même problème d'implantation, problème dont les données sont simples à énoncer, et n'ont guère

changé depuis le siècle dernier. Les clients devant se déplacer vers le magasin, il s'agit de rendre ce déplacement aussi court que possible — en kilomètres ou en minutes — pour le plus grand nombre possible de clients potentiels. Certes le choix d'un site d'implantation ne se résume pas à cette recherche de la plus petite commune distance, mais si l'on tient à cet aspect logistique de la question, on voit bien qu'avec la généralisation de la motorisation privée, l'éloignement géographique compte moins que le temps de déplacement; dès lors la zone de chalandise ne se définit plus en nombre de personnes domiciliées dans un certain rayon, mais en isochromes/voitures. Du coup, le commerce se trouve libéré du centre ville, de ses loyers élevés, de ses servitudes et autres contraintes, et surtout de ses perpétuels encombrements qui gênent livreurs et clients.

Et bien entendu l'inférieur problème du stationnement. Puisqu'il ne faut pas plus de temps pour parcourir 10 km de semi-autoroute (7 min. à 80 km/h) et pour garer sa voiture (5-7 min.) que pour seulement gagner le centre d'une ville de 150 000 habitants en partant d'un quartier extérieur, il devient possible pour le commerce de s'implanter résolument en dehors de la city, à la frange extérieure d'une grande agglomération pour en attirer la population motorisée, — en plus des clients qui viendront de toute façon d'une autre localité ou d'un autre centre.

3. Une formule «rentable»

« Le prix de revient d'un hypermarché dépend évidemment de la formule choisie : la formule ultra simplifiée, du type de la structure gonflable installée récemment à Dietikon, ne coûte pas le million, pour une surface de vente non équipée de 5200 m² sur laquelle les promoteurs comptent réaliser un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 millions. »

L'hypermarché, flanqué ou non de boutiques privées, revient déjà nettement plus cher. Terrain

1 Un dossier formé d'extraits d'exposés présentés à l'assemblée de l'ASPAN (association pour le plan d'aménagement national) par Yvette Jaggi (points 1-3) et Ph.-H. Bovy (point 4) vice-directeur de l'Institut de technique des transports de l'EPFL. Tous textes parus ou à paraître dans «Habitat».

compris, le « Carrefour » de Romanel a coûté 20 millions pour huit mois de travaux et 7000 m² de surface de vente, et celui de Brügg 22 millions également pour huit mois et 7000 m² de surface de vente, avec 12 ou 14 boutiques annexes. Les ventes des quelque neuf premiers mois d'exercice ont été budgétées à environ 45 millions de francs. Plus importante, la construction du MMM de Crissier a duré 10 mois, et a coûté 28,3 millions de francs pour un hypermarché de 7420 m² ainsi qu'un restaurant et une quinzaine de boutiques de 2500 m², le tout doté d'un parking de 1200 places, sur un terrain d'une superficie totale atteignant 80 000 m²; le MMM devrait à lui seul faire un chiffre d'affaires annuel de quelque 60 millions.

Les 31,2 millions ont été atteints à Sion pour le premier MMM dans une localité avec une surface de vente de 6000 m² sur deux niveaux (dont 4500 m² pour le MMM) et pour un chiffre d'affaires total attendu de 50 millions de francs dont 36 millions pour le seul MMM.

A titre de comparaison, on peut rappeler que l'aménagement du centre commercial de Balexert, dont la réalisation a été finalement beaucoup plus modeste que le projet originel, a coûté environ 42 millions de francs, et celui de Spreitenbach 56 millions (sans les investissements des locataires dans les deux cas). Les chiffres d'affaires des douze premiers mois ont atteint respectivement 102 et 110 millions de francs.

Pour donner une image plus juste de la réalité, il convient de préciser que toutes les grandes entreprises de distribution ne voient pas leur avenir dans la fuite hors des villes. Tandis que certaines demeurent attachées à la City, parce que leur politique de prix leur permet d'en absorber les frais, d'autres y restent faute de réserves de terrain à l'extérieur ou de moyens financiers pour bâtir ceux qu'elles auraient. D'autres enfin misent sur les deux tableaux, cette dernière combinaison convient particulièrement aux formes de distribution souples, du style magasin populaire, comme l'illustre bien la chaîne ABM.

4. Les plus gros consommateurs de voies de communications

« L'ouverture en mars 1970 de l'hypermarché Carrefour à Romanel près de Lausanne a permis à l'Institut de technique des transports de l'EPF-Lausanne de disposer d'un laboratoire d'étude idéal. Grâce à la courtoisie du président de Carrefour, une abondante collecte d'informations s'étendant sur plusieurs mois a pu être effectuée. » Le bâtiment de 12 000 m² a été construit en huit mois. Il est archifonctionnel et d'un coût bon marché. En son centre, la surface de vente; dans les ailes, le stock. La marchandise est de ce fait à portée de main. Pas de dépôts extérieurs et rotation de stock accélérée grâce à une clientèle de masse. Le libre-service est intégral. C'est grâce à la combinaison de ces divers éléments que les marges ont pu être réduites de 20 %. » Cette description synthétique d'un hypermarché est celle présentée par son directeur général. Elle peut être complétée par le slogan suivant proposé par le président de Carrefour-France : « Il n'y a que deux groupes d'acheteurs qui ne fréquentent pas nos magasins : les très très pauvres, parce qu'ils n'ont pas de voiture et les immensément riches qui peuvent se moquer d'économiser 15 % sur leurs achats courants. »

Insoupçonné !

L'enquête effectuée montre qu'avec 2400 mouvements de véhicules par jour et par hectare, *l'hypermarché est le générateur de trafic le plus intense actuellement connu*. Les raisons doivent être trouvées dans la nature même du commerce qui a toujours été un important générateur de trafic. La consommation d'espace, les volumes de circulation et l'ampleur des infrastructures routières nécessaires prennent des dimensions insoupçonnées dont les structures existantes peuvent souvent mal s'accommoder.

a) La zone de marché

Le cas de l'hypermarché de Romanel est particu-

lier dans la mesure où cette grande surface de vente jouit d'une position unique, sans concurrence réelle dans un rayon de plus de 50 km.

La zone de marché ou de chalandise est à l'image des techniques de distribution de masse. Elle est très étendue. Une partie non négligeable de la clientèle provient en effet des cantons de Genève, Neuchâtel et Fribourg situés à une heure de voiture et plus.

b) Les pointes de circulation

Les variations du trafic engendré sont cycliques et présentent une grande régularité, les samedis de fin de mois sont systématiquement les plus chargés.

c) La génération de trafic

L'hypermarché généralement situé dans un tissu urbain très lâche (terrain bon marché) attire une clientèle exclusivement motorisée, 93 % dans le cas considéré.

Le caractère fonctionnel et l'absence de confort contribuent à réduire la durée d'achat dans un hypermarché; *les taux de rotation et de génération sont donc très élevés* (10 000 à 14 000 mouvements de véhicules par samedi dans le cas considéré).

La génération de trafic atteint 80-100 déplacements de véhicules par jour et par 100 m² de surface commerciale utile.

d) Les besoins en stationnement

La distribution de masse a pour corollaire la mise à la disposition de la clientèle *d'aires de parking de dimensions considérables* (la demande est de plus de 1000 places dans le cas étudié).

e) Le dimensionnement des voies d'accès

Les voies d'accès doivent être dimensionnées pour permettre un renouvellement horaire de 85 % du parking.

Synode 72: le poids des notables

Par la séance constitutive des Synodes diocésains (diocèses de Bâle, de Coire, de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel, de Lugano, de Saint-Gall, de Sion, et de l'Abbaye de Saint-Maurice) s'est ouvert le 23 septembre dernier le Synode 72, effort impressionnant de « mise à jour » qui doit « renforcer les Eglises locales dans la prise de conscience de leur responsabilité propre dans le cadre de l'Eglise universelle ».

Douze thèmes

Au long de onze sessions diocésaines et interdiocésaines seront examinés des projets élaborés par des commissions spéciales, chacune constituée sur un des douze thèmes proposés : 1. La foi et son annonce dans le monde d'aujourd'hui; 2. La prière, la messe et les sacrements dans la vie de la communauté; 3. L'organisation de la pastorale en Suisse; 4. Signification de l'Eglise pour l'homme d'aujourd'hui; 5. Réalisations concrètes

de notre vocation œcuménique; 6. Mariage et famille dans l'évolution sociale actuelle; 7. Responsabilité du chrétien dans le monde du travail et de l'économie; 8. Les tâches sociales de l'Eglise en Suisse; 9. L'Eglise et des communautés temporelles; 10. La coresponsabilité des chrétiens à l'égard des missions, du tiers monde et de la paix; 11. Culture et loisirs; 12. Information et formation de l'opinion dans l'Eglise.

Un terme : 1975

Jusqu'au début du mois de mai 1975, les Synodes (au maximum deux cents délégués appartenant à l'Eglise catholique, âgés de seize ans au moins, autant de prêtres, religieux et religieuses que de laïcs — et parmi ces derniers, un tiers au moins de femmes, un cinquième au moins de jeunes gens, et un septième au moins de représentants de travailleurs étrangers) auront fait le tour des textes mis au point par la Commission préparatoire interdiocésaine sur la base de consultations de tous genres (enquêtes, questionnaires, etc.). S'il est difficile d'imaginer aujourd'hui les retombées exactes d'une telle entreprise, il est possible

déjà de mettre en lumière certaines de ses composantes importantes. Il est certain, notamment, que l'orientation des différentes commissions spéciales qui rédigeront (ou ont rédigé : quatre « projets » ont paru jusqu'ici) les douze textes soumis, aux Synodes jouera un rôle déterminant dans la poursuite de la réflexion à l'intérieur de l'Eglise. Il était donc intéressant d'analyser la composition de ces groupes de travail. C'est ce qu'a tenté un groupe d'enseignants valaisans dont nous livrons ci-après les conclusions et les interrogations les plus significatives.

592 participants classés

Sur les 609 personnes que regroupent les 28 commissions spéciales, 592 sont classées par catégories¹.

Un premier recensement, les membres selon la catégorie socio-professionnelle. Paysans : 2 (0,3 %); classes populaires 4 (0,8 %), moyennes 144 (19,5 %), supérieures y compris les étudiants 16,3 (27,5 %); ecclésiastiques 309 (51,8 % : 142 non-enseignants et 167 enseignants, docteurs ou licenciés). Une notation particulière qui a son importance : dans la catégorie « ecclésiastiques », 54 % des membres sont docteurs (théologie, philosophie) ou licenciés; à elles seules ces personnalités représentent le 28 % de l'ensemble et, associées à la classe dite supérieure, elles mobilisent exactement la moitié des sièges disponibles dans les commissions.

Une évidence, la position très faible des classes populaires qui ne sont représentées que dans 24 commissions sur 28. Cette absence est frappante dans les groupes « Responsabilité du chrétien dans le monde du travail » et « Les tâches sociales de l'Eglise en Suisse », qui touchent par ailleurs toutes les autres classes. La réflexion sur « La foi et son annonce au monde d'aujourd'hui » est l'apanage des docteurs ou licenciés en théologie ou philosophie puisqu'ils sont 16 sur 20 participants. Une autre majorité évidente : 12 juristes et spécialistes des sciences politiques (licenciés et

1 CINQ CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

Les catégories professionnelles des membres des commissions préparatoires ont été choisies de la façon suivante par les auteurs de l'analyse :

— *Paysans : ouvriers agricoles, fermiers, métayers, exploitants agricoles de peu (de moyenne, de grande... ces deux catégories sont normalement comprises dans la classe moyenne) d'importance.*

— *Classes populaires : manœuvres, ouvriers, contremaîtres, personnel de maison.*

— *Classes moyennes : employés subalternes (gendarmes, employés de bureau sans qualification, vendeurs, etc.), commerçants, artisans,*

employés qualifiés (ex. employés de bureau, dessinateurs, infirmières, etc.); cadres moyens (techniciens, instituteurs, journalistes, assistantes sociales, etc.), directeurs de journaux.

— *Classes supérieures : cadres administratifs du commerce et de l'industrie (en général un niveau universitaire, professeurs, économistes, etc.), gros commerçants, industriels, banquiers, professions libérales; les étudiants, universitaires et non-universitaires, ont été rangés dans cette classe.*

— *Catégorie ecclésiastique : a) vicaire, prier, missionnaire, curé, aumônier, chanoine, provincial, chancelier, doyen; b) enseignants : docteurs, licenciés, docteurs en philosophie, en théologie.*

docteurs) parmi les 20 membres de la commission spéciale « L'Eglise et des communautés temporelles ».

Aussi riche d'enseignements s'avère l'analyse de la répartition des membres des commissions selon leur catégorie d'âge :

16 à 20 ans :	6 personnes
21 à 25 ans :	30 personnes
26 à 30 ans :	42 personnes
31 à 35 ans :	75 personnes
36 à 40 ans :	80 personnes
41 à 45 ans :	114 personnes
46 à 50 ans :	85 personnes
51 à 55 ans :	75 personnes
56 à 60 ans :	54 personnes
61 à 65 ans :	28 personnes

66 à 70 ans : 10 personnes
71 à 75 ans : 3 personnes

Soit, moins de 20 ans 0,5 %, 20 à 29 ans 10 %, 30 à 39 ans 27 %, 40 à 49 ans 33,5 %, 50 à 60 ans 22 % et plus de 60 ans 7 %.

Dans le détail, on note qu'il n'y a pas de membre de 16 et 17 ans, à l'autre extrême un de 75 ans, 6 âgés de 18 à 20 ans, 41 de 61 à 75 ans et que la plus forte représentation par tranches de cinq ans est le fait du groupe des membres âgés de 41 à 45 ans : 114 représentants.

L'évidence

La conclusion est évidente pour les auteurs de l'étude, soucieux de « la promotion globale du peuple de Dieu et de l'accession de l'ensemble à

un état d'adulte dans la foi » : le Synode ne doit pas être une affaire de « notables », ni la propriété exclusive des détenteurs traditionnels de la culture.

On sait que les thèses élaborées par les commissions seront discutées par des synodes où les classes et les couches de la population absentes lors de la première étape du travail seront présentes. Il n'en reste pas moins que la sous-représentation patente des jeunes et des classes populaires au sein de ces quelque six cents personnes chargées de guider la réflexion des communautés catholiques en Suisse, si elle est aussi le reflet d'un état de fait dans le monde économique ou politique, prend le poids d'un sérieux avertissement lorsque est mis en question l'avenir de l'Eglise.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Faut pas pousser !

Vous connaissez le célèbre monologue de Don Diègue, dans *Le Cid* :

« O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?
Et ne suis-je blanchi dans les travaux guerriers
Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers ? »
Et vous connaissez la traduction en « hexagonal » qu'on en a proposée ?

« O stress ! ô break-down ! ô sénescence aliénante !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette perturbation
[culpabilisante ?

Et n'ai-je donc perduré dans une escalade promotionnelle à vocation martiale
Que pour déboucher sur l'instantanéité de ce
[retour au degré zéro de l'investiture ? »

Or, je lis avec l'enthousiasme que vous devinez et que vous ne manquerez pas de partager que « l'Ecole romande parlera leur langage aux enfants » (« Gazette de Lausanne », 16-17 décembre). Poursuivant ma lecture, j'ai appris que « chaque enseignant, à sa manière et selon sa

nature, doit être à la pointe du progrès ». Saisi de vertige, j'ai encore poursuivi : « Cette exigence suppose, de l'avis général, une rééducation permanente dont les formes sont encore loin d'en (sic) être fixées. »

Je me suis dit : Que faire ? Je dois présenter Corneille demain à mes élèves... Je ne puis attendre que les formes que prendra la « rééducation permanente » aient été fixées...

Un essai...

Je me suis dit : Faut tout de même que j'essaye de leur parler leur langage... J'ai jeté quelques lignes sur le papier — juste un premier essai :

« Alors Don Diègue, ce con-là, il a décidé de recourir à son fils... Faut vous dire que l'éducation était tout ce qu'il y a de plus répressif. Don Diègue, il savait que Rodrigue aimait Chimène. Il lui a dit : « Cette nana, pas question, tu vas te l'enlever de la tête... » Rodrigue, ça le faisait chier, mais qu'est-ce qu'il pouvait répondre ? Les jeunes, à l'époque, c'était des petits cons, qui avaient tout juste le droit de boucler leur gueule... Quoi ? Vous dites que ça n'a pas changé ? Alors là vous exagérez ! Personne ne vous empêche de

contester, que je sache : ils ont supprimé les arrêtés !... Bien, je continue : Donc, Rodrigue, il est allé « abattre le père de sa fiancée » (je tire ces derniers mots du *Dictionnaire des auteurs de la Pléiade*, de J.-J. Thierry, NRF 1960 — comme on voit, de bons esprits avaient déjà pris conscience de la nécessité de parler au public son langage, quand bien même, pour ma part, je préférerais « gonzesse » à « fiancée »). Après quoi, forcément, il en avait ras le bol : il voulait se dessouder. « Quel cinéma pour une histoire de fesses ! lui a dit Don Diègue ! C'est pourtant pas difficile de trouver un autre coït. Va donc faire un carton sur les Viets (« bicots » serait le terme propre, mais en 1973, les élèves courraient le risque de ne pas comprendre ce mot des années 50), c'en est plein autour de Séville. Plutôt que de te faire sauter le caisson bêtement... »

... concluant !

Bon, avec un peu d'entraînement, je devrais y arriver, vous ne croyez pas ? Je ne me fais plus de souci pour le camarade Gilbert Guisan, professeur à l'Université...

J. C.

FRIBOURG

Le MPF dans une chausse-trape

En 1967, le Mouvement populaire des familles déposait une initiative pour le droit au logement qui recueillit, trois ans plus tard, un succès considérable même si elle n'obtint pas la majorité. Les préoccupations sociales de ce mouvement sont bien connues et forcent l'adhésion sur plus d'un point. Qu'on nous permette de rappeler que dans le canton de Fribourg, le MPF avait recueilli 5022 signatures en 1967 et l'avait emporté lors de la votation populaire de 1970 par 9058 voix contre 7208.

Ces résultats méritent d'être comparés avec ceux (officiels) du référendum lancé cet été par le même MPF contre la loi fiscale cantonale récemment adoptée.

Au dire des référendaires, ces derniers auraient obtenu environ 2500 signatures (sur les 6000 nécessaires) sous réserve de la vérification des communes. Le but du référendum est

simple et correspond à l'éthique sociale du mouvement : allocations familiales exonérées d'impôts et imposition du revenu de la femme mariée non pas selon le taux du revenu total du couple, mais correspondant à celui des deux revenus qui est le plus élevé. Nous avons déjà expliqué dans un précédent numéro (voir DP 191) pourquoi nous rejetions ce référendum. Ce qui nous surprend aujourd'hui, ce sont les limites fragiles du résultat obtenu dans la cueillette des signatures.

L'appel du MPF n'a été reçu ni par ses relais traditionnels (Parti socialiste, cartel syndical) ni par la grande masse des locataires qui avaient signé l'initiative pour le logement. Faut-il en déduire que, contrairement à ce qu'affirme le MPF, les bas revenus ne se considèrent pas comme injustement frappés par la nouvelle loi fiscale, ou, ce qui serait plus grave, qu'ils ont très peu de moyens pour se faire entendre ? Espérons toutefois que le MPF, lucide, ne cherchera ni n'obtiendra l'alliance des éléments les plus conservateurs qui eux aussi, ont lancé deux référendums contre la loi fiscale.

Cette austérité extrême s'explique facilement : après le refus par le peuple du Collège Henry-Dunant et l'opposition à l'enseignement qui apparut alors, l'exécutif, soucieux d'éviter un nouveau désaveu, construit des écoles réduites au strict nécessaire : des baraques à enseigner, incommodes à vivre, laides à voir. Le triomphe des partisans politiques du référendum est donc total.

Un recul

Les conséquences du vote populaire ne s'arrêtent pas là : la construction en série imposera le même dénuement, la même laideur au collège suivant. Le recul doit être noté : après une dizaine d'années durant lesquelles les constructions publiques dans leur nombre comme dans leur architecture ont essayé de répondre au besoin des usagers, on revient à la pratique des gouvernements radicaux-libéraux des années 50 : construire le moins possible et des baraquements si l'on y est obligé.

Importance du lieu

L'architecture n'est pas tout. On s'est plaint de voir nos écoles rester vides le soir. Pour les utiliser comme maison de quartier ou de village il faudrait qu'elles soient situées à un endroit relativement accessible. Le collège de Collonge-Bellerive est à 500 m du village, car l'Etat disposait d'un terrain disponible à cet endroit. Ce phénomène aussi est général ; l'absence de terrains, l'absence de politique d'achat font que des quartiers entiers comme la Jonction et les Eaux-Vives n'ont pas de Cycles d'orientation et que les enfants de douze à quinze ans qui les fréquentent doivent se rendre hors de la ville.

Pendant ce temps, les banques se multiplient. Une seule consolation : leur richesse prétentieuse aboutit à une laideur plus grande encore : voir le nouveau siège de l'UBS ou, dans un secteur proche, l'ex-hôtel de Russie reconstruit par la Zurich. Genève embellit.

A nos lecteurs

En ce début d'année, à l'heure des bonnes résolutions, une suggestion de la rédaction-administration de DP au lecteur aux prises avec son besoin de perfection annuel : payer son abonnement à DP, c'est un premier pas vers une bonne conscience durable.

P.S. — Pour des raisons impératives de délais rédactionnels, la rubrique hebdomadaire « La semaine dans les kiosques alémaniques » ne paraît pas cette semaine.

GENEVE

Henry-Dunant, deuxième victoire

Un couloir de 45 m de long et de 2 m 60 de large ; des dégagements, des halls, des lieux de rencontre qui diminuent comme une peau de chagrin ; une isolation phonique réduite au minimum ; des façades où le nombre des structures porteuses est si grand que l'architecte ne dispose plus d'aucune liberté et se voit obligé d'aligner ses fenêtres en série sans la moindre recherche ; tel est le nouveau collège (Cycle d'orientation) que le canton de Genève va construire sur la rive gauche du lac à Collonge-Bellerive.

Lise Girardin et la promotion de la femme

La lecture des procès-verbaux est parfois intéressante. Ainsi, celui de la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil genevois du 23 octobre. A l'ordre du jour, la construction d'une deuxième école de commerce.

Le responsable des cours commerciaux explique aux députés la nécessité de prévoir des salles de sténo-dactylographie, qui correspondent mieux à la pratique professionnelle. Ce qui implique aussi, pour le nouveau bâtiment, des tables plus grandes ou en L, permettant à la fois de taper à la machine et de prendre des notes en sténo. Pas d'opposition de principe. Mais cette remarque de M^{me} Lise Girardin : « Dans la pratique, les secrétaires ne sont pas appuyées sur une table, elles prennent les notes sténographiques sur leurs genoux ». Et pourtant, M^{me} Girardin s'est taillé une réputation dans la lutte pour la promotion de la femme...

des circulations-piétons. Faut-il démontrer que l'environnement architectural de ce carrefour est médiocre et que le nouvel immeuble lui donnera, peut-être, son caractère ?

Les façades et la circulation

Deux données de discussion. Les façades, d'abord. Les impératifs de l'isolation imposent le style. La justification est valable. Toutefois, la nouvelle génération des murs-rideaux, sans relief, sans jeux de lumière, sans rythme modulaire serait un recul architectural s'il ne se limitait pas à des cas exceptionnels, comme celui de Chauderon.

Les circulations ensuite. Chauderon ne se comprend que dans la perspective de circulations rendues au piéton, par la vieille ville d'une part, par la Vallée du Flon d'autre part (dont l'aménagement tarde toujours).

Alors que toutes les villes européennes sont condamnées à isoler leur centre pour le rendre aux piétons, Lausanne peut donner aux piétons sur un kilomètre un territoire urbain qui sera en même temps un passage et une liaison est-ouest, de la rue de Bourg à Chauderon.

En fait aucune ville n'a de telles possibilités urbanistiques. Il manque encore une certaine prise de conscience.

Une certaine idée de l'apprenti

Celle qui apparaît dans les propos de M. Sordat, représentant de l'Union des associations patronales genevoises, lors de la séance du 8 novembre de la commission consultative de l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat.

La discussion tourne autour des cours facultatifs devant permettre aux apprentis de parfaire leur culture générale. D'autre part, peu à peu, on introduit par profession une troisième demi-journée de cours obligatoires. M. Sordat : « Si les cours facultatifs ont le succès escompté, on va se trouver en porte-à-faux avec les professions qui auront obtenu la troisième demi-journée obligatoire inscrite au programme d'enseignement normal. En effet, si les apprentis sont également sollicités de suivre de tels cours facultatifs, on peut craindre des difficultés. Il est satisfaisant de voir qu'il y aura une procédure de consultation, mais la question devrait être laissée ouverte pour les professions qui n'ont pas introduit la troisième demi-journée. Sinon, quel nombre d'heures les apprentis passeront-ils en définitive dans l'entreprise ? La prudence voudrait que les cours

facultatifs ne fussent offerts que dans la mesure où il n'y aurait pas déjà dans la profession une troisième demi-journée de cours obligatoires. »

L'efficacité avant tout

Plus loin : « L'école joue un rôle complémentaire en ce qui concerne les cours des branches professionnelles et de culture générale; mais il ne peut pas y avoir de malentendu quant à la finalité des rôles respectifs du maître d'apprentissage et de l'école, qui est de former des jeunes à l'exercice d'une profession et non pas avant toute chose des citoyens bien instruits ».

Le rendement

M. Sordat insiste encore sur la notion de rendement qu'il convient d'inculquer aux apprentis (l'entreprise doit leur apprendre à travailler) et il reconnaît que les employeurs seront toujours en conflit avec le corps enseignant qui ne comprend pas que l'on apprenne aux jeunes à produire (il est absolument nécessaire de sortir de la notion purement scolaire des choses).

VAUD

Urbanisme: Lausanne peut encore bien tourner

Le nouvel aménagement de Chauderon est sujet de conversation. Les façades blanches, lisses, à fenêtres-hublots dérangeant l'œil accoutumé au néo-vieux du Crédit foncier, comme un fauteuil-cuvette à côté du fauteuil de grand-père.

Faut-il encore démontrer que Chauderon, coupé par une trémie, long boyau de circulation, ne mérite plus, depuis longtemps, le titre de place ? Son réaménagement lui redonnera un visage et

Changer l'école, changer les hommes ou changer la société

Notre intention n'est pas de présenter ici le rapport « Changer l'école ». Il nous semble utile de nous intéresser plus particulièrement à la procédure d'élaboration et de discussion du projet ainsi qu'aux attitudes des différents partenaires. La « carrière » du rapport est exemplaire à bien des égards. Il est, croyons-nous, nécessaire d'en présenter quelques aspects révélateurs.

Un projet démocratique

Démocratique, le projet ne l'est pas seulement dans ses intentions, il l'est dans son élaboration. C'est là certainement une de ses originalités. Pratiquement partout ailleurs les changements des structures de l'école ont été proposés — sinon imposés — d'autorité par la hiérarchie administrative. Peu ou pas de réaction du corps enseignant ? Dans le Jura, rien de tel, les propositions de la commission, élue démocratiquement, ont été immédiatement et très durement contestées par les enseignants eux-mêmes. Doit-on voir là une preuve de la docilité de certains éducateurs en face des actes de l'Autorité et la crainte de s'engager ou de prendre ses responsabilités dans la remise en question du système scolaire ?

Corporatisme

La réaction plus que vive, en particulier de plusieurs représentants des écoles secondaires et supérieures, au simple énoncé d'« école globale » témoigne des cloisonnements du système actuel et des réflexes corporatistes de ses « servants ». L'explication de cette attitude réside malheureusement plus sûrement dans le refus de voir s'effondrer une certaine hiérarchie académique — à laquelle sont attachés honneur et avantage pécuniaire — plus que dans le souci de la qualité et de l'efficacité des structures d'enseignement.

Un rapport en peau de chagrin

Que reste-t-il du rapport « Changer l'école » après le récent congrès de Bienne de la Société pédagogique jurassienne qui a adopté et adressé à la direction de l'instruction publique la résolution suivante :

Il est demandé :

— la désignation d'un organisme officiel, chargé de préparer la mise en application d'une école globale (suppression du clivage école primaire-école secondaire), d'un enseignement préscolaire dès l'âge de quatre ans et d'un renforcement de l'action des parents sur l'enfant de deux à trois ans;

— la création de deux zones-pilotes soumises au contrôle et à l'évaluation d'un centre de pédagogie appliquée, en contact étroit avec l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique. »

L'égalité des chances : escamotée

On constate surtout quant au fond que toutes les thèses faisant référence aux difficultés, sinon à l'impossibilité, de réaliser l'égalité des chances dans les structures actuelles ont été intégralement laissées de côté. On peut donc se demander si cet « organisme officiel » a des chances d'exister un jour : enterrement de « première classe » ou, à tout le moins, mise au tiroir pour longtemps ? Bien sûr, il n'était pas possible de laisser complètement tomber le projet de réforme proposé. Bien sûr, on a retenu tout de même le concept d'« école globale »... mais que l'on nous permette au moins deux questions. Quelle a été ici l'influence de certains rapports officiels, par exemple celui de la Commission internationale sur le développement de l'éducation, commission présidée par M. Edgar

Faure, qui vient de publier les conclusions de son enquête sous le titre « Apprendre à être » ? Enfin les critiques de plus en plus fréquentes des milieux de l'économie à l'égard du manque de « rentabilité » du système scolaire actuel n'ont-elles pas contraint les éducateurs à certaines révisions déchantées et à des changements d'opinion assez caractéristiques ?

Vers la cité éducative

Si nous voulons voir enfin l'école s'adapter aux changements de notre société, si nous voulons la voir s'ouvrir à la vie, si nous refusons de la voir — instrument docile des pouvoirs — continuer d'assumer sa fonction de protection et de reproduction du système, les organisations politiques et sociales doivent exiger d'avoir voix au chapitre dans le débat actuel. L'école n'est en effet pas le problème des seuls enseignants. Ce n'est pas, ce ne doit plus être, la chapelle où seuls les officiants ont droit à la parole. Nos exigences vont encore plus loin. DP l'a rappelé récemment (cf. DP 206). L'école n'est plus de nos jours le seul lieu où l'on (s')éduque. Il est nécessaire que l'institution « Ecole » le sache et en tire certaines conclusions.

Parlementaires à respecter

Contre toute critique gauchiste, nous défendons le rôle et l'importance des débats parlementaires, lorsque même ils ne vont pas toujours à l'essentiel.

Mais quel intérêt soulèvent-ils encore ? A plusieurs reprises nous avons observé qu'un des quotidiens vaudois, le second en importance, se contentait, pour relater les débats du Grand Conseil de son canton, de passer le compte-rendu de l'ATS.